

PARTENAIRES SOCIAUX

Définition

Représentants des syndicats de salariés et des organisations patronales.

Explication

Les partenaires sociaux ont plusieurs rôles :

- Ils négocient les conditions de **travail** au niveau de l'entreprise, de la branche voire au niveau interprofessionnel.
- Ils peuvent cogérer certaines **institutions de protection sociale** (assurance-**chômage**, assurances retraites complémentaires en France par exemple), parfois sous le contrôle de l'État (sécurité sociale en France).

Indicateurs

- Il existe en France des syndicats représentatifs et d'autres qui ne le sont pas.
- Depuis 2008, les syndicats de salariés affiliés aux organisations suivantes (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC) ne sont plus automatiquement considérés comme représentatifs. Des critères existent et notamment avoir réalisé plus de 10 % des suffrages lors du 1er tour d'une élection professionnelle (élection des membres du Comité d'entreprise par exemple).

Lorsqu'un **syndicat** est considéré comme représentatif, il peut désigner un délégué syndical qui peut porter des revendications, négocier des accords, etc.

Tendances

Pour ce qui concerne les syndicats de salariés, le taux de syndicalisation a tendance à baisser (d'environ 30 % en 1949 à 7 ou 8 % aujourd'hui).

Toutefois, le rôle des syndicats de salariés s'est profondément développé durant cette période :

- Ils gèrent de nombreux organismes de **protection sociale** (sécurité sociale, assurance-**chômage**, retraites complémentaires, etc.) avec plus ou moins de pouvoir cependant.
- Ils participent aussi à la « production » de règles collectives dans le monde du **travail** par des accords d'entreprise ou des **conventions collectives**.

Enjeux

La question relative à la représentativité des **partenaires sociaux** (voir « Indicateurs ») peut se poser aussi en dehors du cadre strictement syndical. En effet, lorsque les syndicats de salariés ne regroupent que moins de 10 % des salariés et que, du côté des patrons, la représentativité du MEDEF semble aussi réduite, ne peut-on pas passer outre ces représentants officiels pour faire vivre le dialogue social par des représentants non syndicaux ?

Autre enjeu : la capacité des partenaires sociaux à parvenir à négocier pour modifier les règles de fonctionnement du marché du travail. Les intérêts des partenaires étant bien évidemment opposés : recherche de souplesse et de **flexibilité** pour les représentants patronaux et recherche à l'inverse de **sécurité** pour les représentants des salariés.

En France, ces différences seraient exacerbées, selon certains sociologues, par la concurrence entre organisation représentatives et, aussi, par une culture de conflits par opposition à une culture de compromis chez les partenaires sociaux.

Toutefois, au niveau local, il semble que ces oppositions puissent être relativement surmontées pour aboutir à des compromis acceptés.

Erreurs Fréquentes

- Ne pas savoir ce que sont les *partenaires sociaux* : représentants des salariés mais aussi des employeurs
- Croire que les négociations entre partenaires sociaux n'aboutissent jamais à des accords

En savoir plus

Sur les fonctions des délégués syndicaux, délégués du personnel, etc. :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N518.xhtml>

Vous pouvez également consulter les sites des différents syndicats de salariés et patronaux.

Source : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ modifications et mises à jour personnelles)